



# RAPPORT D'ACTIVITE ANNEE 2019

Site Natura 2000 FR 8201677 « Milieux  
alluviaux du Rhône aval »



Rédaction  
Amanda COCQUELET

Mairie Le Pouzin, 3 avenue Marcel Nicolas 07250 Le Pouzin - 04.75.63.81.48



# SOMMAIRE

<b>A. PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>A.1. RAPPEL DU CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>A.2. STRUCTURE ANIMATRICE : MAIRIE DE LE POUZIN .....</b>	<b>3</b>
<b>A.3. SITE NATURA 2000 FR 8201677 « MILIEUX ALLUVIAUX DU RHONE AVAL ».....</b>	<b>4</b>
<b>A.4. HABITATS NATURA 2000 RECENSES.....</b>	<b>4</b>
<b>A.5. ESPECES NATURA 2000 RECENSEES .....</b>	<b>5</b>
<b>A.6. LOCALISATION DU SITE NATURA 2000.....</b>	<b>9</b>
<b>A.7. LES ENJEUX IDENTIFIES .....</b>	<b>10</b>
<b>B. BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019 .....</b>	<b>11</b>
<b>B.1. MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION .....</b>	<b>11</b>
<b>B.1.1. Accompagnement du PAEc (hors animation spécifique du PAEc lorsqu'elle est financée via un autre dossier).....</b>	<b>11</b>
<b>B.1.2. Assistance technique et administrative aux bénéficiaires.....</b>	<b>11</b>
Charte Natura 2000 .....	11
Contrat Natura 2000.....	11
<b>B.1.3. Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles.....</b>	<b>12</b>
<b>B.2. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS NON CONTRACTUELLES (TRAVAUX-INTERVENTIONS EVENTUELS HORS CONTRATS) .....</b>	<b>12</b>
<b>B.2.1. Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions.....</b>	<b>12</b>
<b>B.2.2. Participation - promotion de mesures administratives et réglementaires.....</b>	<b>12</b>
Mesure d'accompagnement sur la carrière Vicat de Loriol-sur-Drôme.....	12
<b>B.2.3. Participation - promotion de mesures foncières .....</b>	<b>13</b>
APPBHN Lône de Touchelaze et île aux oiseaux .....	13
Gestion de la Renoué du Japon .....	14
<b>B.2.4. Préparation - contribution à la rédaction de cahiers de charges, de formations.....</b>	<b>14</b>
Restauration de prairies alluviales à Châteauneuf-du-Rhône.....	14
<b>B.2.5. Travaux - Expérimentations éventuels hors contrat .....</b>	<b>15</b>
Aménagement des quais du Rhône sur la commune de Baix (07).....	15
Projet de restauration des milieux alluviaux du site du Chambon.....	16
Projet de travaux de réaménagement du lit de l'Escoutay (Viviers).....	18
<b>B.3. ASSISTANCE EVALUATION DES INCIDENCES, VEILLE ECOLOGIQUE .....</b>	<b>18</b>
<b>B.3.1. Information, porter à connaissance - Conseils porteurs de projet .....</b>	<b>18</b>
Projet de sentier de découverte sur l'île des Dames (Bourg-Saint-Andéol 07).....	18
Evaluation d'incidence pour une course de Canoë kayak à Vion (07) .....	19
Projet de mesure de compensation sur du boisement alluvial par la carrière Vicat à Pierrelatte (26) .....	19
<b>B.3.2. Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations.....</b>	<b>20</b>
<b>B.3.3. Veille locale et alerte.....</b>	<b>20</b>
Restauration de la lône de la Grange-Ecrasée et de la lône des Dames et dévoiement de la ViaRhôna (Bourg-Saint-Andéol - 07) .....	20
Signalements de dépôts d'ordures .....	20
Coupes de bois.....	20
<b>B.4. AMELIORATION DES CONNAISSANCES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES (ETUDES ET MISE A JOUR DES DONNEES DU SITE) .....</b>	<b>21</b>
<b>B.4.1. Amélioration - compléments de connaissance sur le site.....</b>	<b>21</b>
L'association Castor et Homme : .....	21
Des naturalistes, ornithologues : .....	21

<b>B.4.2. Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures expérimentales)</b>	<b>21</b>
.....	
Comité technique des forêts anciennes .....	21
Comité technique de l'Epipactis du Castor .....	22
<b>B.4.3. Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...)</b>	<b>22</b>
.....	
Suivi Temporel des Oiseaux Communs – Echantillonnage Ponctuel Simple (STOC-EPS) .....	22
<b>B.5. COMMUNICATION, SENSIBILISATION ET INFORMATION (BULLETINS D'INFO, ARTICLES DE PRESSE, REUNIONS PUBLIQUES, SORTIES, SITE INTERNET ...)</b>	<b>25</b>
.....	
Fête de la science 2019 .....	25
Crussol Festival .....	26
Coordination du projet d'exposition Natura 2000 commune Drôme-Ardèche .....	26
Lettre Terre de Nature Ardèche Natura 2000/ENS .....	27
Rencontre de « l'association des riverains de l'île de Prentegarde » .....	27
<b>B.6. ARTICULATION DE N2000 AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES (PLANS - PROGRAMMES, DOCUMENTS D'AMENAGEMENT, ENS, SAGE, ETC.)</b>	<b>27</b>
.....	
Rencontre des élus de Le Pouzin .....	27
Rencontre avec la CNR .....	28
Plan Local d'Urbanisme de Baix (07) .....	28
Lutte contre la flavescence dorée .....	28
<b>B.7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE, GOUVERNANCE DU SITE</b>	<b>29</b>
.....	
<b>B.7.1. Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des comptes-rendus</b> .....	<b>29</b>
Comité de Pilotage .....	29
<b>B.7.2. Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics</b> .....	<b>30</b>
<b>B.8. MISES A JOUR DU DOCOB</b> .....	<b>30</b>
<b>B.9. SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB - BILANS D'ACTIVITE</b> .....	<b>30</b>
.....	
<b>B.9.1. Rapport d'activité annuel</b> .....	<b>30</b>
<b>B.9.2. Renseignement de SIN2 (logiciel de suivi des Docobs)</b> .....	<b>30</b>
<b>B.10. DIVERS - AUTRES FRAIS</b> .....	<b>30</b>
.....	
<b>B.10.1. Participation aux journées du réseau N2000</b> .....	<b>30</b>
Journées animateurs Natura 2000 .....	30
<b>B.10.2. Autres</b> .....	<b>31</b>
Fonctionnalités usuelles liés au poste et à la structure porteuse .....	31
<b>B.10.3. Formations</b> .....	<b>31</b>
<b>C. SYNTHESE BILAN DES ACTIONS 2019</b> .....	<b>32</b>
.....	
<b>C.1. TEMPS TRAVAILLES SUR L'ANIMATION NATURA 2000 POUR L'ANNEE 2019</b> .....	<b>32</b>
<b>C.2. GRAPHIQUE DU BILAN DE L'ANIMATION NATURA 2000 DE L'ANNEE 2019</b> .....	<b>36</b>
<b>D. ANNEXES</b> .....	<b>38</b>

## A. PRÉAMBULE

---

### A.1. Rappel du contexte

Le site Natura 2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » a fait partie du site-pilote « Moyenne Vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion ». Il était composé de quatre sites pouvant faire partie du réseau Natura 2000, présentant un caractère alluvial commun : I33 – Ile de la Platière et sites périphériques, D4- Milieux alluviaux du Rhône aval, D5- Basse vallée de la Drôme et D6 – Basse vallée du Roubion. Ce programme LIFE lancé en 1996 a permis de réaliser le premier Document d'Objectifs (DOCOB) du site validé en décembre 1998.

L'association des Amis de l'île de la Platière, s'est vu confié le rôle d'opérateur local.

Dès septembre 1997, le préfet coordonnateur de l'Ardèche propose le site Natura2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » au ministère comme pSIC (proposition de Site d'Importance Communautaire). En octobre 1997, le site D4 est également proposé comme pSIC auprès de la commission Européenne.

C'est finalement le 19 juillet 2006 que le site Natura2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » est intégré en SIC (1ère publication par l'Union européenne), au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ».

En 2004, la mise en œuvre du DOCOB est réalisée et en 2007, la mise à jour du DOCOB du site est validée.

L'arrêté ministériel du 17 octobre 2008 désigne en droit français, le site Natura 2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Le décret du 25 avril 2012 désigne le préfet de l'Ardèche, pour une durée de cinq ans, préfet coordonnateur du site Natura 2000 milieux alluviaux du Rhône aval (zone spéciale de conservation FR 8201677), dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Jusqu'en juillet 2017, l'association des Amis de l'île de la Platière (AAIP) a été en charge de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB). En juillet 2017, l'AAIP fusionne avec le Conservatoire d'espaces naturels Isère qui reprend l'animation du site Natura 2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Depuis janvier 2019, la commune de Le Pouzin (07) a repris l'animation du site Natura 2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

### A.2. Structure animatrice : Mairie de Le Pouzin

La Mairie de Le Pouzin porte l'animation de sites Natura 2000 depuis 2009. Actuellement elle est la structure animatrice de trois sites Natura 2000 ZPS12-FR8212010 « Printegarde », B25-FR 8201669 « Rompon-Ouvèze-Payre » et D4 FR8211677 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

L'animation du site Natura 2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » a été reprise par la Mairie de Le Pouzin en septembre 2018 avec comme Président de comité de pilotage Monsieur Alain Martin. Le DOCOB actuellement en cours a été validé en 2007.

Une nouvelle chargée de mission est arrivée le 7 janvier 2019 pour animer le site « Milieux alluviaux du Rhône aval » à la mairie de Le Pouzin.

### Amanda COCQUELET

Chargée de mission Natura 2000  
Mairie de Le Pouzin  
3 avenue Marcel Nicolas 07250 Le Pouzin  
[a.cocquelet@lepouzin.fr](mailto:a.cocquelet@lepouzin.fr)  
04.75.63.81.48 / 06.33.82.81.32

### A.3. Site Natura 2000 FR 8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Le site Natura 2000 D4-FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » s'étend sur 2112 ha. Voici ses caractéristiques :

**SUPERFICIE** : 2112 ha

**REGION** : Auvergne-Rhône-Alpes

**DEPARTEMENTS** : Ardèche (44 %), Drôme (56%)

**COMMUNES 07** : Arras-sur-Rhône, Baix, Beauchastel, Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Le Pouzin, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Montan, Vion, Viviers, La Voulte-sur-Rhône.

**COMMUNES 26** : Châteauneuf-du-Rhône, Donzère, Érôme, Étoile-sur-Rhône, Gervans, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Pierrelatte, Saulce-sur-Rhône, Serves-sur-Rhône, Les Tourrettes.

**REGIONS BIOGEOGRAPHIQUES** : Méditerranéenne : 100 %

### A.4. Habitats Natura 2000 recensés

Tableau 1 : Habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site « Milieux alluviaux du Rhône aval » (\*habitats prioritaires)

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et-ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
<b>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</b>	<b>6210*</b>
<b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*</b>	<b>91E0*</b>
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves ( <i>Ulmion minoris</i> )	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

La cartographie des habitats a été réalisée entre 2010 et 2016. Le Conservatoire Botanique Nationale l'a validé en 2018.

Source : FSD (mise à jour 01-08-2017)

## A.5. Espèces Natura 2000 recensées

Tableau 2 : Tableau des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
<b>Amphibien</b>	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	197		x				
	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	252					x	x
	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	259					x	
	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	267		x				
	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	292		x				
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	310		x				
	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	444432					x	
	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille commune	444440			x			
	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	444443			x			
<b>Autre mammifère</b>	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	1337	x					
	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	x					
<b>Chiroptère</b>	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	60360		x				
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	60408		x				
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	60461		x				
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	60468		x				
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	60479		x				
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	60489		x				
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	60490		x				
	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	60506		x				
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	60518		x				
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	60527		x				
	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	60557		x				
	<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe	79299		x				
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	79303		x				

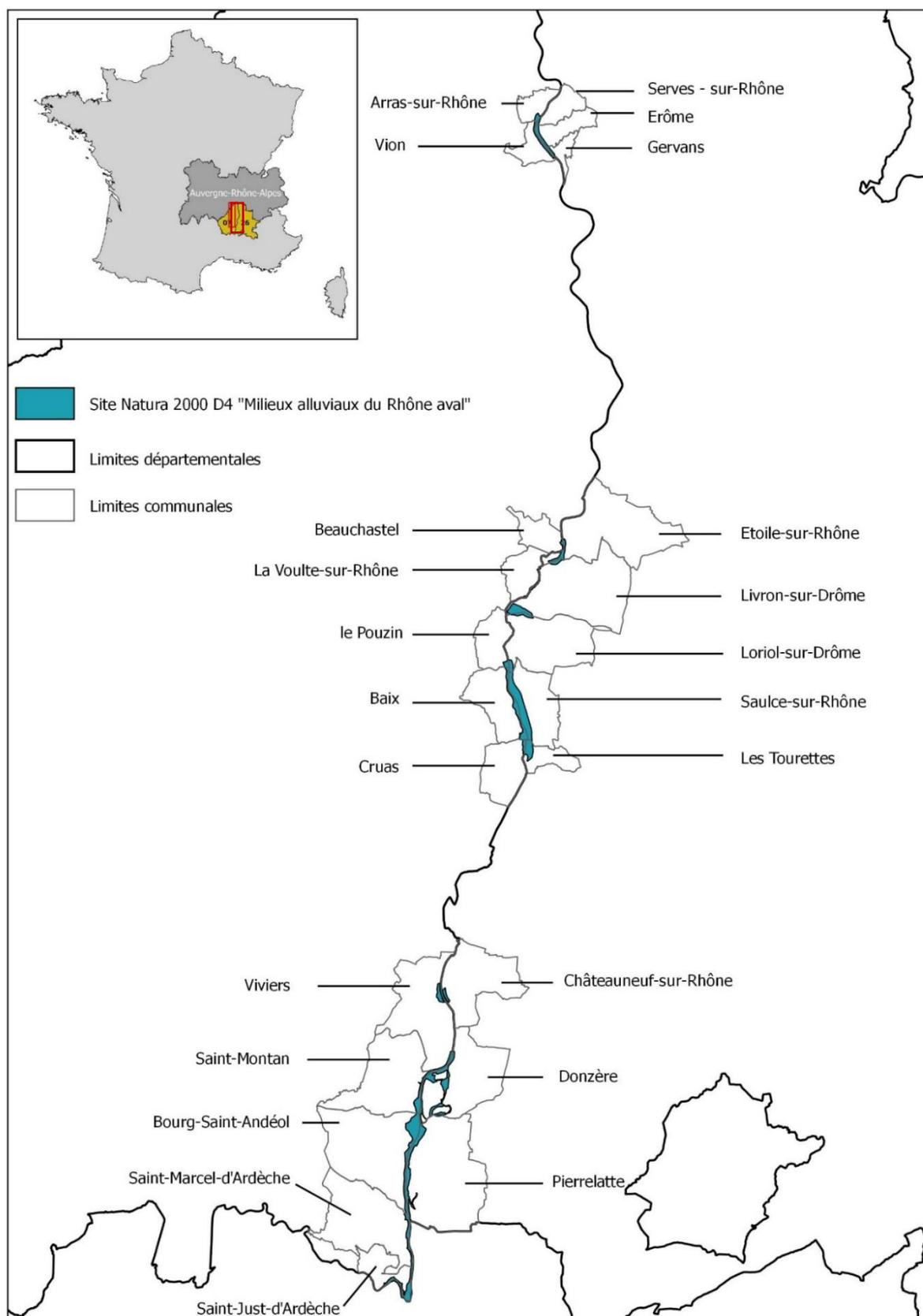
Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
<b>Chiroptère</b>	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	200118		x				
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	x					
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	x					
	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	1316	x					
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	x					
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	x					
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	5564	x					
	<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	5749	x					
	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	5817	x					
	<b>Flore</b>	<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	82282					
<i>Astragalus cicer</i>		Astragale pois-chiche	84817						x
<i>Butomus umbellatus</i>		Butome en ombelle	87136						x
<i>Ceratophyllum submersum</i>		Cératophylle submergé	90222						x
<i>Epipactis fibri</i>		Helléborine des castors	96443						x
<i>Euphorbia palustris</i>		Euphorbe des marais	97601						x
<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>		Hydrocharis morène	103120						x
<i>Inula britannica</i>		Inule britannique	103598						x
<i>Ludwigia palustris</i>		Ludwigie des marais	106747						x
<i>Najas marina</i>		Grande Naïade	109213						x
<i>Nymphoides peltata</i>		Faux Nénuphar	109769						x
<i>Ophrys arachnitiformis</i>		Ophrys Araignée	110341						x
<i>Poa palustris</i>		Pâturin des marais	114312						x
<i>Ranunculus circinatus</i>		Renoncule en crosse	116979						x
<i>Ranunculus parviflorus</i>		Renoncule à petites fleurs	117156						x

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
Flore	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	117224						x
	<i>Schoenoplectus triqueter</i>	Scirpe triquètre	121556						x
	<i>Sparganium emersum</i>	Rubanier émergé	124407						x
	<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire élevée	128307						x
	<i>Valerianella coronata</i>	Valerianella coronata	128462						x
	<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	130599						x
Invertébré	<i>Zerynthia polyxena</i>	La Diane	8267		x				
	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	65115						x
	<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion joli	65145				x		x
	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	65179						x
	<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre	65182						x
	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	Sympétrum du Piémont	65308				x		x
	<i>Sympetrum depressiusculum</i>	Sympétrum déprimé	65318				x		x
	<i>Sympetrum vulgatum</i>	Sympétrum vulgaire	65348				x		x
	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	65376						x
	<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible	65412						x
	<i>Aeshna isocetes</i>	Aeschne isocèle	199909						x
	<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	653291						x
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	x					
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	x					
	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	1046	x					
	<i>Lucanus cervus</i>	Lucan Cerf-volant	1083	x					
	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	x					
Poisson	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille d'Europe	66832				x	x	
	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	Ablette spirilin	67104					x	
	<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	67143			x			
	<i>Chondrostoma nasus</i>	Nase commun	67220				x		
	<i>Silurus glanis</i>	Silure glane	67585						

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
<b>Poisson</b>	<i>Esox lucius</i>	Brochet	67606					x	
	<i>Salaria fluviatilis</i>	Blennie fluviatile	70014				x		
	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	1095	x					
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	x					
	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	1103	x					
	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	1138	x					
	<i>Zingel asper</i>	Apron du Rhône	1158	x					
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	1163	x					
	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	5339	x					
	<i>Telestes souffia</i>	Blageon	6147	x					
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	6150	x					
<b>Reptile</b>	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	77619		x				
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	77756			x			
	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	77949		x				
	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	78048				x	x	
	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre helvétique	78064		x				

Source : FSD (mise à jour 01-08-2017)

## A.6. Localisation du site Natura 2000



## A.7. Les enjeux identifiés

Malgré les aménagements successifs du fleuve, la vallée du Rhône possède encore des enjeux de biodiversité importants :

- Les milieux humides présentent de façon générale un grand intérêt écologique, par la diversité des espèces qui peuvent y vivre ou par leur forte production biologique. Le fleuve constitue l'axe de vie de la vallée, permettant de nombreux échanges et transfert de population. Les bras secondaires appelés « îlons », vestiges de la phase de tressage, constituent un élément fondamental de la vallée : refuges, lieu de reproduction et sources d'alimentation pour de nombreuses espèces. Le site Natura 2000 compte de vastes surfaces d'autres milieux humides, qui peuvent souvent abriter des espèces animales citées en annexe II de la directive (castor, poissons, odonates...) : le fleuve lui-même, les berges du fleuve couvertes de graviers ou de hautes herbes, les vasières et roselières.
- Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » présente notamment les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la vallée du Rhône. La forêt alluviale se définit par sa relation avec le fleuve : sol constitué de limons, sables ou graviers, influence des inondations, alimentation en eau par la nappe phréatique... Les arbres les plus abondants ou les plus typiques sont les peupliers, saules et frênes. Véritables réservoirs de biodiversité, ces formations boisées à l'interface entre terre et eau assurent une multitude de fonctions écologiques, utiles à l'équilibre des milieux et à l'homme. Il s'agit aussi d'un habitat naturel rare en Europe qui subit une réduction importante de ses surfaces.
- Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » compte les dernières prairies alluviales de la vallée du Rhône, témoins d'une activité intense des cours d'eau avant les aménagements (zones pionnières après érosion), mais également des pratiques agro-pastorales en vigueur jusque dans les années 1960. A l'heure actuelle, la réduction de la dynamique des cours d'eau, conjuguée à l'arrêt de l'entretien traditionnel (pâturage, fauche), conduisent à la disparition des prairies par évolution spontanée vers des stades boisés ou par conversion en terres labourées.

Tous les enjeux du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » sont visible sur le FSD mise à jour en 2017 (<https://inpn.mnhn.fr/docs/natura2000/fsdpdf/FR8201677.pdf>).

## B. BILAN D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2019

### B.1. Mise en œuvre de la contractualisation

#### B.1.1. Accompagnement du PAEc (hors animation spécifique du PAEc lorsqu'elle est financée via un autre dossier)

Non mis en œuvre dans le cadre de l'animation 2019.

#### B.1.2. Assistance technique et administrative aux bénéficiaires

##### Charte Natura 2000

La première charte du site avait été signée en 2014 par des propriétaires de parcelles forestières sur la commune de Viviers. Cette charte avait été signée pour la préservation de 3 parcelles forestières en habitat Natura 2000 91F0, d'un total de 4 ha. En 2017, les services de l'état représenté par Martine Grivaud (chargée de la coordination des sites Natura 2000 de l'Ardèche à la DDT 07) sont venus constater le respect de l'ensemble des engagements Milieux forestiers de la charte du site. Aucun défrichement n'a été constaté. Les parcelles sont laissées en libre évolution avec la conservation des arbres de gros diamètre, différentes strates de végétation et les arbres morts ou sur pieds ont été laissés sur place.

La Charte Natura 2000 arrivant à échéance en 2019, l'animatrice du site Natura 2000 est venue rencontrer les propriétaires fonciers Mme. Permingeat et M. Giraud pour leur proposer le renouvellement de la signature de cette Charte. Les propriétaires ont accepté volontiers, satisfaits de leur engagement dans la démarche Natura 2000. Une visite des parcelles forestières est proposée à l'animatrice Natura 2000. Le peuplement forestier évolue en stade mûre. Lors de la visite, des indices de présence de Castor d'Europe étaient visibles à plusieurs endroits. Les propriétaires ont montré à l'animatrice les différentes zones d'érosion provoquées par les dernières crues de l'Escoutay (cf partie B.2.5 de ce document).



Image 1 : Empreintes de Castor d'Europe sur la parcelle en Charte Natura2000

##### Contrat Natura 2000

En fin d'année 2017 les deux propriétaires de parcelles forestières sur la commune de Viviers, Mme Permingeat et M Giraud se sont engagés sur un contrat « bois sénescents ». En effet, leurs parcelles possèdent encore des arbres de gros diamètres permettant d'accéder à la mesure bois sénescents proposé dans les contrats Natura 2000. Cette mesure consiste à identifier sur les parcelles les arbres de gros diamètre. Il existe un diamètre minimum selon les espèces permettant d'être éligible à cette mesure. Les propriétaires des parcelles s'engagent pendant 30 ans à ne pas couper ces arbres. En contre-partie, cette mesure attribue une compensation financière par arbre, selon une grille tarifaire.

Sur les parcelles, les propriétaires souhaitent conserver une exploitation forestière pour une consommation personnelle de bois de chauffage par la coupe de Robinier faux-acacia uniquement. La coupe sélective des robiniers faux-acacia aura pour objectif de favoriser le développement des arbres mûrs de frêne, merisier, érable sycomore, peuplier. Ces coupes sélectives permettront également de favoriser les semis de feuillus divers. Cette action « arbres sénescents disséminés » permettra de maintenir les arbres de gros diamètre déjà présents et de favoriser le développement des arbres de plus petit diamètre vers du bois sénescents.

En début d'année 2018, un inventaire et une cartographie de l'ensemble des arbres éligibles à la mesure **F 22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents, Sous action 1 : arbres sénescents disséminés** ont été réalisés. Au total 39 arbres éligibles ont été recensés sur les parcelles : peuplier blanc, peuplier noir, érable sycomore, frêne, merisier. En décembre 2018, les arbres recensés ont été marqués en présence des services de l'Etat de la DDT 07, les propriétaires et l'animatrice Natura 2000 en poste cette année-là.



Image 2 : Arbre sénescents marqué sur la parcelle de Mme Permingeat et M. Giraud

En 2019 aucune action n'est à préciser.

### B.1.3. Suivi des opérations et bilan des actions contractuelles

La signature de la Charte Natura 2000 a été renouvelée par les propriétaires M. Giraud et Mme Permingeat pour la période 2020-2019. Lors de sa visite pour ce renouvellement de signature en 2019 (cf. paragraphe ci-dessus), la nouvelle animatrice a visité la parcelle en contrat avec les propriétaires et a constaté le respect des engagements mentionnés dans le contrat.

## B.2. Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux-interventions éventuels hors contrats)

Non mis en œuvre dans le cadre de l'animation 2019.

### B.2.1. Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisation ou participation à des réunions

Non mis en œuvre dans le cadre de l'animation 2019.

### B.2.2. Participation - promotion de mesures administratives et réglementaires

#### Mesure d'accompagnement sur la carrière Vicat de Loriol-sur-Drôme

La carrière Vicat de Loriol-sur-Drôme a sollicité l'animatrice Natura 2000 en mars 2019 pour discuter de la mesure d'accompagnement « Suivi de l'avifaune paludicole en partenariat avec le gestionnaire du site Natura 2000 » dans le cadre de l'arrêté préfectoral portant sur le renouvellement de l'exploitation d'une carrière daté de 2015. Cette mesure consiste en un suivi bisannuel pendant toute la période de l'exploitation, afin de juger de l'efficacité des mesures mises en œuvre par l'arrêté en

étudiant les espèces affiliées aux roselières. La carrière Vicat a donc proposé à l'animatrice Natura 2000 d'assurer ce suivi.

Une visite de la carrière de Loriol-sur-Drôme a été organisée le 26 mars 2019 en présence de M. Zablocki directeur général du groupe Vicat, le chef de carrière, des animatrices Natura 2000 à la mairie de Le Pouzin Amanda Cocquelet et Manon Eudes et de leur élu référent M. Gérard. Au cours de cette rencontre, M. Zablocki a fait part de sa recherche de prestataire pour réaliser la mesure d'accompagnement en question. Les animatrices ont rappelé les missions effectuées dans le cadre de leur poste. Suite à cette visite, une demande d'avis a été faite auprès de la DDT Ardèche. Celle-ci rappelle que dans le cadre de leur contrat, les animateurs Natura 2000 ne peuvent pas répondre à des appels d'offre. Cela peut être envisagé uniquement en dehors de leur temps de travail accordé à l'animation des sites Natura 2000. Après discussion avec le Directeur général des services de la mairie de Le Pouzin, il est apparu compliqué d'assurer cette prestation d'un point de vue réglementaire. L'animatrice a donc décliné la proposition de la carrière Vicat, en l'invitant à se rapprocher de la LPO. La carrière Vicat a finalement répondu au devis de M. Faton.

Notons qu'au cours de la visite de terrain du 26 mars 2019, les animatrices Natura 2000 ont discuté avec M. Zablocki de la gestion de l'île aux sternes installée sur un plan d'eau de la partie réhabilitée de la carrière. Cette île est une mesure compensatoire de la passerelle ViaRhôna au-dessus de la Drôme gérée par le département de la Drôme qui vise à favoriser la reproduction des sternes. Suite à la sollicitation du département, M. Faton a repris la gestion de cette île.



Image 3 : Ile aux sternes sur un plan d'eau dans l'ancienne gravière de la carrière Vicat à Loriol-sur-Drôme

### B.2.3. Participation - promotion de mesures foncières

#### APPBHN Lône de Touchelaze et île aux oiseaux

Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et d'Habitat Naturel (APPBHN) sur la lône de Touchelaze conduit par la DDT Ardèche est en cours d'élaboration. Cette lône qui s'écoule sur la commune de Vivier présente une richesse écologique en termes de qualité d'eau et de diversité spécifique qui doit être préservée. Par ailleurs, sur le Rhône aux abords de la lône, une île présente un intérêt ornithologique important pour la reproduction de plusieurs espèces d'oiseaux dont font partis les hérons.

Une sortie sur le terrain a été organisée par la DDT 07 le 19 juillet 2019. Etaient présents : Martine Grivaud et Jérôme Dumont – DDT Ardèche, Lionel Jacob et Philippe Caillebote – Association « Les amis de Viviers », Romain Brusson – CNR DTRM, Amanda Cocquelet –

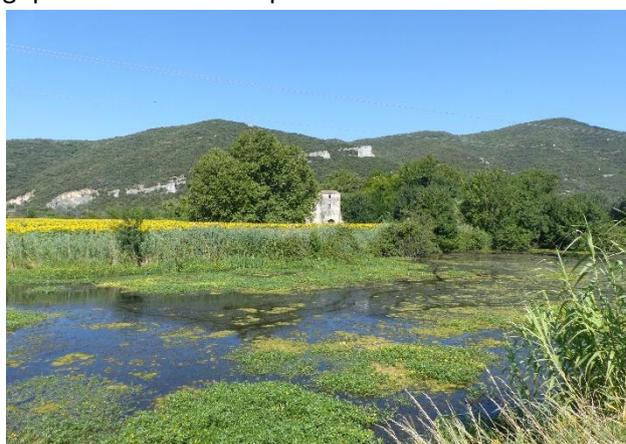


Image 4 : Lône de Touchelaze

Natura 2000. Les objectifs de cette rencontre étaient de définir le périmètre de l'APPBHN et d'échanger sur les modalités des articles de l'arrêté. En effet, cette île est fréquentée par de nombreux acteurs (pêcheurs, chasseurs, agriculteurs, touristes...) ce qui implique une réglementation des pratiques actuelles pour limiter leurs impacts sur les écosystèmes de la île de Touchelaze.

### Gestion de la Renoué du Japon



Image 5 : Massif de Renoué du Japon sur les digues de Le Pouzin

Dans l'objectif du maintien des habitats aquatiques dans un état de conservation favorable, l'animatrice Natura 2000 travaille à une campagne de communication sur la gestion des espèces invasives comme la Renoué du Japon, auprès des collectivités. Dans cette démarche, l'animatrice a rencontré le responsable technique des espaces verts de la commune de Le Pouzin pour discuter des pratiques de gestion actuelles de cette espèce. Cette discussion a mis en évidence une méconnaissance des élus sur la Renoué du Japon et de son impact sur les écosystèmes et la sécurité publique. Le responsable des espaces verts a fait part à l'animatrice des

paramètres limitants concernant les coûts financier et humain pour ce type de gestion. Les différentes méthodes de lutte de la Renoué du Japon ont aussi pu être abordées. L'animatrice Natura 2000 a proposé une réunion de concertation avec les élus de le Pouzin, les services techniques des espaces verts de la ville et le directeur général des services de la mairie pour discuter d'une évolution des pratiques de gestion de cette espèce pour les années à venir.

### **B.2.4. Préparation - contribution à la rédaction de cahiers de charges, de formations**

#### Restauration de prairies alluviales à Châteauneuf-du-Rhône

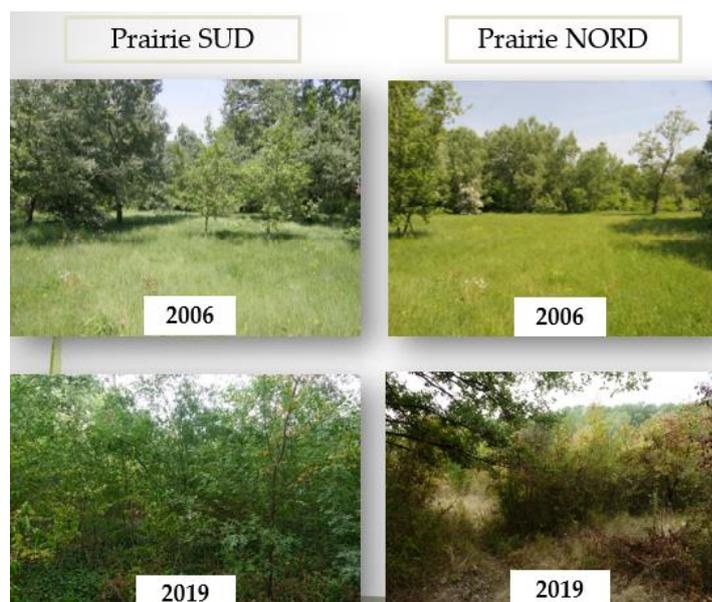


Image 6 : Comparaison de l'état de fermeture des deux prairies avec et sans gestion

Dans le cadre du projet de la centrale photovoltaïque sur la zone d'activité « Parc industriel Rhône Vallée » de Le Pouzin, l'entreprise CN'AIR s'est engagée à mettre en œuvre une mesure d'accompagnement consistant à la restauration et à l'entretien de deux anciennes prairies alluviales d'une surface totale d'1 ha en zone Natura 2000 à Châteauneuf-du-Rhône. De 2004 à 2009, ces deux prairies avaient été entretenues par fauche tardive. Depuis, aucune action de gestion n'a été mise en place, faute de financement. Elles présentent toutes deux un état de fermeture de milieu avancé.

L'animatrice Natura 2000 a été contactée par la CN'AIR qui souhaitait recevoir des préconisations pour les travaux de restauration et d'entretien en lien avec les objectifs Natura 2000. La précédente animatrice du site avait fourni à la CN'AIR un cahier des charges spécifiquement rédigé pour la restauration et l'entretien de ces prairies. Après plusieurs échanges téléphoniques, une visite des prairies a été effectuée au mois d'août. Les objectifs de cette rencontre étaient de définir le périmètre ainsi que les modalités des travaux d'ouverture et d'entretien. L'animatrice s'est appuyée sur le précédent cahier des charges et a préconisé d'éliminer les espèces envahissantes et les pieds d'arbre de moins de 25cm de diamètre. Les Robinier Faux Acacia de plus de 10cm de diamètre seront écorcés. Afin de limiter l'enrichissement du sol en matière organique, le bois à broyer et les matériaux de fauches devraient être exportés en dehors des prairies sur des placettes prédéfinies. Il a aussi été convenu qu'un bandeau de végétation et des petits bosquets seraient conservés sur le pourtour et à l'intérieur des prairies pour maintenir les corridors écologiques. Enfin, des mesures particulières devront être prises pour les arbres présentant des cavités à chiroptères. Suite à cette visite de terrain, les échanges ont été entretenus avec l'animatrice Natura 2000 pour informer de l'avancement du projet. En décembre 2019, la CN'AIR a retenu l'ONF comme prestataire. Elle a aussi informé l'animatrice Natura 2000 que l'export des matériaux organiques ne serait finalement pas effectué. Toutefois, les grosses coupes de bois seront déposées en dehors des prairies pour favoriser les écosystèmes associés au bois mort. Les travaux de réouverture commenceront en février 2020 avec une fauche tardive, un écorçage des robiniers et peut-être une coupe des rejets de l'année prévus en octobre-novembre 2020.

A noter qu'en 2019 Manon EUDES (animatrice Natura 2000 à Le Pouzin) a épaulé Amanda COCQUELET sur ce projet d'un point de vue administratif et conseils techniques. Notamment, lors des premières prises de contact, la CN'AIR avait proposé aux animatrices de signer une convention pour définir les rôles de chacun sur ce projet. Dans la première version de cette convention, les missions attribuées aux animatrices dépassaient le simple accompagnement technique que peuvent réaliser les animateurs Natura 2000. Ceci a été expliqué à la CN'AIR avec une proposition de la part des animatrices de signer une convention rémunérative. La CN'AIR a fait savoir que la mesure d'accompagnement pour ces prairies alluviales ne prévoyait pas de part financière allouée à ce type de prestation. La CN'AIR a proposé une deuxième version de convention mentionnant cette fois uniquement les missions des animatrices dans le cadre de leur poste. Cette dernière convention n'a pas été signée par la mairie étant donné que les missions des deux animatrices n'avaient pas besoin d'être conventionnées pour être réalisées.

## **B.2.5. Travaux - Expérimentations éventuels hors contrat**

### Aménagement des quais du Rhône sur la commune de Baix (07)

La commune de Baix et la Communauté de commune Barrès-Coiron porte un projet d'aménagement et de dévoiement de la ViaRhôna sur les quais du Rhône de Baix.

Les objectifs sont :

- Intégrer le projet ViaRhôna à la dynamique de la commune
- Modifier le tracer de la ViaRhôna pour sécuriser et mettre en valeur le fleuve Rhône
- Aménager les quais du Rhône et valoriser les berges du Rhône
- Réaménager l'ancienne école en lien avec la ViaRhôna
  - Restauration, bistro de pays
  - Hébergements
  - Point réparation de vélo

- Objet de faire créer du lien social sur le bourg de la commune
- Objectif d'ouverture sur le Rhône
- Aménagement pédagogique de la forêt à l'amont de la lône de Géronton et restauration hydrologique du cours d'eau se jetant dans la lône



Image 7 : Contournement de la Minoterie pour le dévoiement de la ViaRhôna sur les berges du Rhône à Baix avant (photo de gauche) et pendant les travaux (photo de droite).

Une étude a été commandée par la Communauté des Communes Ardèche Rhône Coiron pour la réalisation de ces travaux. Deux bureaux d'étude se sont associés pour répondre à la commande.

Sur l'aménagement pédagogique de la forêt, ces travaux devront attendre la fin des travaux de restauration de la lône de Géronton. En effet, une piste existante doit être empruntée pour l'accès à la lône. L'autorisation des travaux sur la base du dossier loi sur l'eau a été délivrée par la préfecture en septembre dernier. Il est aussi prévu un traitement spécifique de la Renoué du Japon.

En 2019, le maire de Baix a présenté à l'animatrice ces travaux lors de la réunion du PLU de la commune.

#### [Projet de restauration des milieux alluviaux du site du Chambon](#)

Dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) une étude d'opportunité avait été réalisée en 2016 sur 21 sites du Rhône pour identifier des sites prioritaires. Les sites du **Chambon** et de **Vion** ont été identifiés. Les communes concernées sont : Vion, Saint-Jean-de-Muzol et Lemps. Le 5 décembre 2019, une réunion d'information a été organisée par la CNR dans les locaux d'ARCHE Agglo pour présenter les travaux de restaurations des milieux alluviaux du site de Chambon (dénomination actuelle du projet comprenant à la fois le site de Vion et du Chambon).

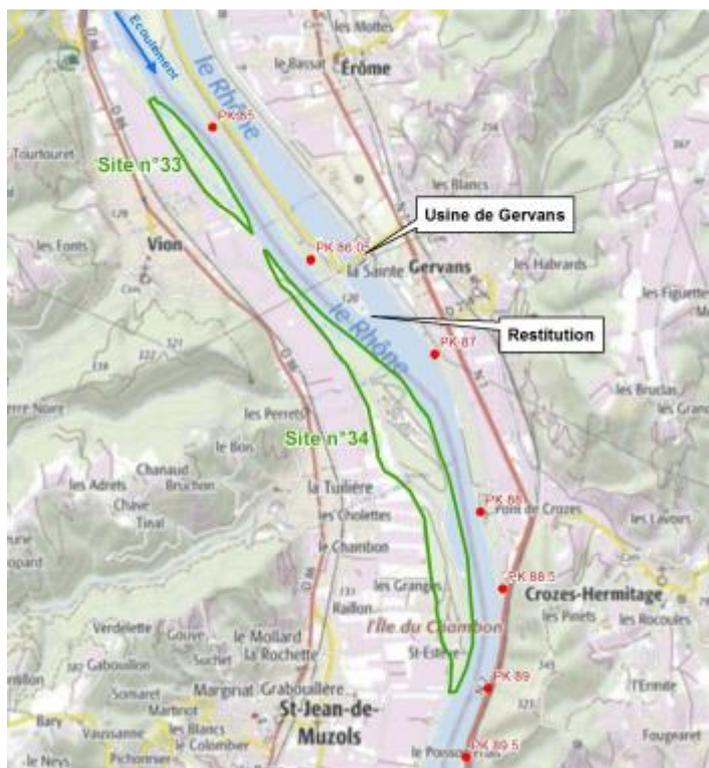


Image 8 : Localisation des sites de Vion et du Chambon (respectivement n°33 et n°34 sur la carte). En vert les sites d'étude. (Source : Etude de faisabilité du projet – 2018)

Le site « Vion » (n°33 ci-contre sur la carte) est entièrement en site Natura 2000. Il comprend 6 casiers construits directement dans le chenal principal du Rhône. Ces casiers ont complètement été comblés par les crues successives.

Le site « Chambon » (n°34 sur la carte ci-contre) est en zone Natura 2000 sur la pointe nord. Il est composé de 2 lônes : la **lône de Lemps** et la **lône de Saint-Estève**, et de deux îles : **l'île de Love** et **l'île du Chambon**. La première lône a été fermée par les aménagements de Girardon. La seconde est encore aujourd'hui connectée au Rhône en aval uniquement. L'île de Love a connu un déboisement dans les années 70 pour le stockage de matériaux et la création de pistes d'accès pour le comblement de la lône de Lemps. Pour une longueur d'environ 800m et une largeur de 70m, le volume de matériaux importé pour combler cette lône est estimé à 500 000

m<sup>3</sup>. Aujourd'hui cette lône est une forêt alluviale. L'ambition du projet est de réhabiliter 20ha de milieux humides de façon pérenne et de construire un projet environnementalement et économiquement viable.

Le projet de restauration se base à ce stade sur deux interventions principales :

- L'ouvertures des casiers de Vion pour augmenter l'échange avec le Rhône et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et humides de la plaine alluviale,
- La création de zones humides sur les lônes de Lemps et de Saint-Estève en s'appuyant sur des modèles de fonctionnement hydraulique existants sur le Rhône. Pour cela, la CNR attend des retours d'expérience des acteurs en lien avec les zones humides rhodaniennes.

A noter qu'une ouverte complète de la lône de Lemps pour recréer un bras actif est inenvisageable du fait de son état dégradé. Concernant la lône de Saint-Estève, sa connexion à la nappe et sa connexion avec le Rhône en fait un cas intéressant pour la création d'une zone humide.

Une étude de faisabilité a été réalisée et des inventaires naturalistes ainsi que des analyses géomorphologiques des sédiments à extraire sont en cours. Le dépôt du dossier réglementaire est prévu fin 2020 et le démarrage des travaux estimé à 2022.

L'animatrice doit se rendre sur les deux sites pour évaluer les impacts de ce projet, notamment sur les forêts alluviales.

## Projet de travaux de réaménagement du lit de l'Escoutay (Viviers)



Image 9 : Vue de l'Escoutay depuis la passerelle de la Moutte. La flèche indique l'encoche d'érosion sur la rive gauche.

Le Syndicat mixte (SM) de l'Escoutay et Frayol souhaite réaménager les chenaux en aval de l'Escoutay pour prévenir l'érosion lors des crues. En effet suite à plusieurs crues sur trois années successives, les méandres de l'Escoutay ont été fortement modifiés. En aval de la passerelle de la Moutte, la rive gauche a été complètement érodée sur plusieurs dizaines de mètres la parcelle de M. Giraud et Mme Permingeat. L'objectif de ce projet est de protéger la rive gauche en diminuant l'encoche d'érosion.



Image 10 : Photo prise dans l'encoche d'érosion en rive gauche.

Le SM a demandé son avis à Martine Grivaud de la DDT 07 pour le montage du dossier réglementaire de demande d'autorisation des travaux par rapport à Natura 2000. Cette dernière a convié l'animatrice Natura 2000 et Lionel Jacob (association « Les amis de Viviers ») à une visite de terrain avec le SM. En rive gauche, le chenal formé par les crues forme une vaste dépression. L'idée du Syndicat serait de remblayer ce trou avec les matériaux solides accumulés au centre du lit de l'Escoutay. Le chenal ainsi consolidé jusqu'à la berge permettrait d'éviter les crues et de permettre le recreuser du lit et non son éviation. A noter qu'un surcreusement du lit n'est pas envisagé.

Une étude est à envisager du fait de la présence d'habitat d'espèces animales et végétales d'intérêts communautaires et d'autres protégées. Des conseils d'ordre administratifs ont été transmis au syndicat pour monter un dossier d'évaluation d'incidence.

## **B.3. Assistance évaluation des incidences, veille écologique**

### **B.3.1. Information, porter à connaissance - Conseils porteurs de projet**

#### Projet de sentier de découverte sur l'île des Dames (Bourg-Saint-Andéol 07)

Dans la perspective de l'aménagement d'un plan d'eau de loisir suite à l'exploitation d'une carrière par la société VICAT, la commune de Bourg-Saint-Andéol a souhaité connaître les possibilités d'aménagement d'un sentier de découverte sur l'île des Dames. La commune a mandaté l'ONF pour connaître la faisabilité. La responsable de l'étude de l'ONF a contacté les différents partenaires, ainsi que la chargée de mission Natura 2000 pour prendre en compte l'aspect environnemental et réglementaire. Les premières impressions par rapport à la configuration de l'île des Dames sont qu'il pourrait y avoir un conflit entre les différents usages présents sur le site : exploitation de carrière, ViaRhôna, agriculture, chasse, pêche... Une solution pourrait cependant être envisagée d'aménager

d'un sentier sur la rive droite de la lône de la Grange écrasée à l'aval du passage à gué, jusqu'à l'embouchure de la lône.

En 2019, la responsable de l'étude à l'ONF a contacté l'animatrice Natura 2000 pour lui demander un avis sur des propositions de circuits sur l'île des Dames ainsi que sur des stations d'informations. En effet, des panneaux d'information pourraient être mis à disposition du public pour le sensibiliser à l'usage de ce lieu par les divers acteurs du territoire. L'animatrice a donné des idées sur les différents thèmes qui pouvaient être abordés sur les panneaux et notamment en lien avec Natura 2000 (objectifs du réseau, contrat/charte...). L'animatrice a aussi porté un point de vigilance sur les aménagements qui pourraient être envisagés pour éviter les sorties de sentier et donc le piétinement et le dérangement de la faune.

Ce projet est en cours de chiffrage et a été présenté à la communauté de communes de Bourg-Saint-Andéol.

#### [Evaluation d'incidence pour une course de Canoë kayak à Vion \(07\)](#)

L'animatrice Natura 2000 a été contactée par le club de canoë kayak Tain-Tournon qui organisait une course de canoë kayak sur la commune de Vion du vendredi 14 au dimanche 16 juin. L'animatrice a accompagné l'organisateur dans la rédaction du formulaire d'évaluation d'incidence et a apporté des conseils pour éviter et réduire les incidences sur le site Natura 2000. Parmi ces recommandations : le balisage de l'espace du public pour éviter le piétinement et le dérangement de la faune, le passage des bateaux interdits à 10 mètres de la berge pour éviter les perturbations de l'avifaune et un niveau sonore modéré pour l'appel des compétiteurs.

#### [Projet de mesure de compensation sur du boisement alluvial par la carrière Vicat à Pierrelatte \(26\)](#)



*Image 11 : Boisement alluvial visé pour la mesure de compensation au projet de renouvellement de d'exploitation et d'extension de la gravière de Pierrelatte*

L'animatrice Natura 2000 a été contactée en octobre 2019 par le bureau d'étude Acer campestre missionné par Granulats VICAT pour la constitution de dossiers réglementaires sur le projet de renouvellement d'exploitation et d'extension de la gravière de Pierrelatte. Dans le cadre du dossier CNPN, VICAT souhaitait mettre en place une mesure de compensation à la destruction d'une zone humide sur un boisement alluvial en périphérie de la carrière et jouxtant le site N2000 "Milieux alluviaux du Rhône aval". Acer campestre souhaitait échanger sur les méthodes de gestion préconisées par Natura 2000 sur les forêts alluviales.

La visite de terrain a eu lieu le 31 octobre 2019 en présence de M. Nobilliaux de Acer campestre et Mme Noailly responsable d'études pour le groupement Vicat. La surface de parcelle boisée visée pour la mesure est de 1.3ha. Elle est composée d'essences rivulaires (peupliers, saules) et de quelques espèces invasives comme le Robinier faux acacia et le l'Erable negundo mais en nombre restreint. Le boisement est à l'état de forêt mature, avec de gros individus, un peuplement irrégulier et du bois mort au sol. Au vu de tous ces éléments cette parcelle apparaît intéressante pour réaliser une mesure conservatoire de forêt

alluviale. L'animatrice Natura 2000 s'est appuyée sur les engagements énoncés dans le cahier des charges du contrat Natura 2000 associé à la gestion conservatoire des forêts alluviales dans le DOCOB du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » pour proposer des idées d'actions de la mesure de compensation.

### B.3.2. Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations

Non mis en œuvre dans le cadre de l'animation 2019.

### B.3.3. Veille locale et alerte

#### Restauration de la lône de la Grange-Ecrasée et de la lône des Dames et dévoiement de la ViaRhôna (Bourg-Saint-Andéol - 07)

Les travaux de restauration de la lône de la Grange-Ecrasée et de la lône des Dames se sont poursuivis et achevés en 2018. Sur celle de la Grange-Ecrasée, l'objectif des travaux de restauration consistaient en sa reconnexion de façon permanente avec le Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon au débit réservé (75 m<sup>3</sup>/s) et en la suppression des points durs (passages à gué, buses, enrochements...). Sur la lône des Dames, annexe secondaire à celle de la Grange-Ecrasée, l'objectif de restauration consistait à améliorer la connexion avec le Rhône en ouvrant la digue à l'amont qui sépare le Rhône de la lône. L'objectif était également de démanteler les tenons le long de la lône et de la creuser sur une profondeur allant de 1 à 4 mètres. En parallèle de ces travaux de restaurations, le projet de dévoiement de la ViaRhôna a également été achevé avec l'installation d'une passerelle en amont de la lône. L'animatrice Natura 2000 s'est rendue sur le site au début du mois de janvier et en novembre 2019 pour prendre connaissance des résultats des travaux et pour surveiller l'évolution écologique après restauration.



Image 12 : Décharge sauvage aux abords du Petit Rhône sur la commune de la Voulte-sur-Rhône

#### Signalements de dépôts d'ordures

Dans le cadre de ses missions de veilles de terrain, l'animatrice Natura 2000 a pu constater à plusieurs reprises des décharges sauvages. Se trouvant sur le domaine public fluvial, ces dépôts d'ordures ont été signalés à la CNR ainsi qu'aux autorités des communes concernées.

#### Coupes de bois

Dans le cadre de ses missions de veilles de terrain, l'animatrice Natura 2000 a pu constater des coupes de bois. Ces observations ont été systématiquement remontées aux autorités environnementales concernées pour en vérifier la légalité. En situation de ripisylve, l'animatrice a recherché des indices de présence de



Image 13 : Coupe de bois sur le bord de la départementale 86 au nord de Le Pouzin

Castor d'Europe sur les sites de coupe afin d'en estimer les enjeux écologiques.

## **B.4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site)**

### **B.4.1. Amélioration - compléments de connaissance sur le site**

Afin d'améliorer ses connaissances naturalistes sur le site, l'animatrice a rencontré plusieurs acteurs de l'environnement du site « Milieux alluviaux du Rhône aval » :

#### L'association Castor et Homme :

Cette association œuvre pour la protection du Castor d'Europe en Drôme et Ardèche. Ses principales actions sont l'inventaire des populations, les études d'impact et l'animation de sensibilisation. A ce jour, la population de Castor drômoise et ardéchoise montre une régression que l'association explique par l'exploitation des forêts alluviales et par une mortalité chez les jeunes qui doivent traverser des axes de circulation anthropiques à la recherche de nouveaux territoires. L'association a aussi fourni à l'animatrice les répartitions des familles de Castor aux abords du Rhône. Du matériel pédagogique a aussi été prêté par l'association pour des animations de sensibilisation auprès des scolaires (*cf partie B.5*).

#### Des naturalistes, ornithologues :

- M. Parrain est adhérent bénévole à la FRAPNA, et professeur au CFPF à Montélimar. Il est venu rencontrer les animatrices Natura 2000 pour échanger sur divers enjeux du site comme la coupe des forêts alluviales. M. Parrain est aussi adhérent au club de canoë kayak de Le Pouzin (*cf partie B.4.3*) et propose aux animatrices d'intervenir auprès du club pour sensibiliser les pratiquants aux enjeux liés au Rhône. Un projet qui pourra être réalisé en 2020.
- M. Carrier bagueur est venu plusieurs fois dans la roselière de Printegarde pour réaliser des protocoles de « Capture Marquage Recapture » pour une étude financée par la CNR. Les deux animatrices sont allées le rencontrer sur le terrain. Ces échanges sur l'avifaune sont très enrichissants puisqu'ils donnent un aperçu de la dynamique et de la capacité d'accueil de la roselière. L'animatrice a pu aussi discuter des différents protocoles de suivi réalisés sur le site de Printegarde pour Natura 2000. Ces protocoles doivent être mis à jour dans le nouveau DOCOB du site FR 821 2010 de « Printegarde » à venir (voir bilan d'activité pour l'année 2019 du site en question).

### **B.4.2. Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures expérimentales)**

#### Comité technique des forêts anciennes

Le département de l'Ardèche et le Conservatoire botanique national du Massif Central ont organisé le 1er comité technique du programme « Forêts anciennes et trame de vieux bois en Ardèche » le 19 février 2019 auquel s'est rendu l'animatrice. Après une présentation de la problématique « vieux bois », des retours d'expériences ont été exposés sur des actions de sensibilisation et d'amélioration

des connaissances à ce sujet. L'animatrice est de près concernée par cette problématique du fait que certaines forêts alluviales peuvent rentrer dans la catégorie de « vieux bois ». De plus de 2018 à 2019, le CBN Massif Central a lancé une étude « Trame vieux bois » notamment sur la lône de la Roussette pour identifier les secteurs présentant de l'intérêt pour l'acquisition foncière du département.

#### Comité technique de l'Epipactis du Castor

L'animatrice s'est rendu le 11 avril 2019 au comité technique de l'Epipactis du castor (*Epipactis fibri*), une orchidée menacée et endémique de la moyenne vallée du Rhône et de la vallée de l'Elbe. Cette orchidée est présente dans les milieux boisés à caractères humides. La préservation de cette espèce endémique est difficile du fait qu'elle est mal-connue.

Les 3 CBN (Massif Central, Alpin et Méditerranéen) collaborent pour lancer un plan d'action régional pour accroître les connaissances sur la taille de la population et sa dynamique (reproduction, dispersion, développement). Un protocole de suivi est réalisé par le CEN Isère sur l'île de la Platière et l'île du beurre depuis près de 10 ans. Or les menaces sur l'habitat de l'Epipactis du castor sont bien présentes : déconnexion des nappes avec le Rhône, curage des lônes, entretien des sous-bois... Dans l'idée, ce plan d'action pourrait permettre à des personnes volontaires de réaliser un protocole de suivi standardisé pour approfondir les connaissances de cette espèce sur un plus large périmètre rhodanien. Les animateurs ont un poste stratégique pour lancer des études de suivi sur leurs sites Natura 2000 et sensibiliser les différents acteurs du territoire en lien avec cette problématique.

A noter que l'Epipactis du castor a été observée à La Voulte, à Saulce-sur-Rhône et à Châteauneuf-du-Rhône.

### **B.4.3. Évaluation (suivi de populations d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...)**

#### Suivi Temporel des Oiseaux Communs – Echantillonnage Ponctuel Simple (STOC-EPS)

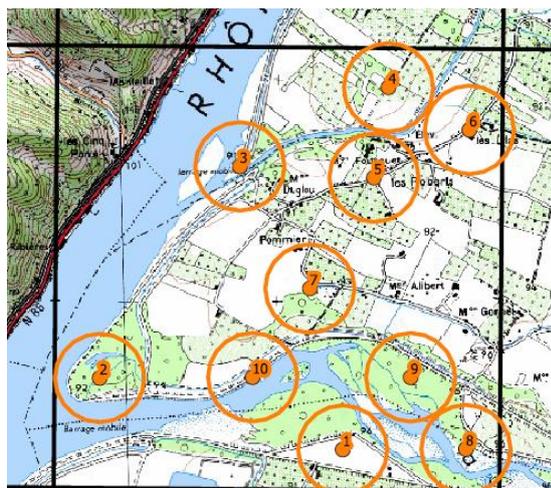


Image 14 : Cartographie des 10 points de comptage dans la maille sélectionnée pour le STOC-EPS (carte réalisée par A. Cocquelet)

de 5 demi-journées de terrain (3 de préparations et 2 de réalisation du protocole) qui ont été effectuées. Une matinée a ensuite été consacrée à la saisie des données de terrain. La mise en place

Dans l'objectif de mieux connaître les populations d'oiseaux sur le site de « Milieux alluviaux du Rhône aval » et sur le site de « Printegarde », l'animatrice Natura 2000 a initié un inventaire suivant le programme de Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) coordonné par le Muséum national d'Histoire naturelle. Cet inventaire national a été conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Il est basé sur des points d'écoute (le STOC-EPS, Echantillonnages Ponctuels Simples). Un plan d'échantillonnage a été établi par l'animatrice sur une maille de 2km<sup>2</sup> située au niveau de la confluence Drôme. Un travail de terrain et de cartographie a permis de définir les 10 points d'écoute. C'est un total

de ce suivi était doublement intéressant puisque les résultats du programme STOC-EPS seront utilisés pour une étude d'efficacité de la démarche Natura 2000 demandée par la DREAL AURA.

Tableau 3 : Résultats du Suivi Temporel des Oiseaux Communs réalisé sur le carré STOC n°260597 en 2019

Espèces d'oiseaux contactées	Avril	Mai
Aigrette garzette	2	0
Bergeronnette grise	4	2
Bouscarle de Cetti	5	0
Bruant zizi	1	0
Canard colvert	1	0
Chardonneret élégant	1	2
Chevalier guignette	0	2
Chevalier sp.	1	0
Corneille noire	2	2
Cygne tuberculé	5	0
Etourneau sonnet	16	1
Faisan de Colchide	0	1
Fauvette à tête noire	14	10
Geai des chênes	0	1
Goéland leucopnée	2	3
Grand cormoran	2	
Grimpereau des jardins	2	1
Grive musicienne	1	0
Guêpier d'Europe	0	2
Héron cendré	1	1
Hirondelle rustique	2	4
Loriot d'Europe	0	4
Merle noir	3	9
Mésange à longue queue	0	1
Mésange bleue	2	1
Mésange charbonnière	9	6
Mésange noire	1	0
Mésange nonnette	1	0
Milan noir	1	0
Moineau domestique	3	1
Pic épeiche	6	3
Pic sp	0	1
Pic vert	4	1
Pigeon ramier	2	3
Pinson des arbres	12	10
Pouillot fitis	1	0
Pouillot sp	1	0
Pouillot véloce	7	2
Rosignole philomèle	1	8

Rougegorge familial	8	5
Rougequeue noir	1	1
Rousserole effarvate	0	3
Rousserolle turdoïde	0	1
Sterne pierregarin	2	0
Tourterelle turque	5	1
Troglodyte mignon	2	0
Verdier d'Europe	2	0
<b>Total général</b>	<b>136</b>	<b>93</b>

## B.5. Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet ...)

### Fête de la science 2019

Cette année, l'animatrice a participé à deux événements lors de la fête de la science en Ardèche organisée par l'Arche des métiers :

#### 6 octobre 2019, sortie nature « Découverte de la lône de Malatras » à Saint-Marcel-d'Ardèche (07) :

#### LE POUZIN Natura 2000 fête la science



Amanda Coquelet, chargée de mission à Natura 2000, a expliqué le rôle d'épuration des lône.

Image 15 : Extrait de l'article relatant de la sortie sur la lône de Malatras paru sur le Dauphiné libéré le 9 octobre 2019

En collaboration avec la seconde animatrice de Le Pouzin, l'animatrice du site D4 a organisé une animation gratuite à destination du grand public sur les abords de la lône de Malatras sur la commune de Saint-Marcel-d'Ardèche. Cette animation s'est déroulée sous forme d'une balade commentée pour découvrir l'histoire du fleuve Rhône et de ses zones humides annexes. Cette balade a permis d'aborder avec le grand public les notions suivantes :

- L'histoire du Rhône
- le fonctionnement d'une lône
- l'importance écologique des lônes
- la faune et la flore des lônes.

La commune de Saint-Marcel-d'Ardèche et l'élue en charge de l'environnement ont activement relayé l'information sur la sortie. Au total, 36 personnes ont été au rendez-vous, dont 9 enfants.

#### Le 12 et 13 octobre 2019, le village des sciences à Aubenas (07) :



Image 16 : Partie du stand sur les chauves-souris - Natura 2000 au village des sciences 2019 à Aubenas

Cette année encore, 4 animateurs des sites Natura 2000/ENS de l'Ardèche ont participé au village des sciences en Ardèche au lycée agricole Olivier de Serres à Aubenas : Anaïs Laurieux (Communauté de communes « Pays des Vans en Cévennes »), Halla Johannesdottir et Isabelle Brenas (Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche) et Amanda Coquelet (Mairie Le Pouzin).

Plusieurs réunions ont eu lieu pour la préparation d'un stand autour de la thématique des chauves-souris et de la ressource en eau des rivières. Le stand était organisé autour de trois ateliers :

- La « Bat-Vison » : petits et grands pouvaient s'immerger dans le monde des chauves-souris en se déplaçant dans l'espace les yeux bandés grâce à un système d'écholocation à l'instar d'un radar de recul d'une voiture pour se repérer,
- La « boîte aux menaces » : une boîte dans laquelle étaient disposés des objets du quotidien en lien avec des menaces aux chauves-souris. A travers deux trous, le public

pouvait insérer ses mains dans la boîte pour y deviner au touché de quel objet il s'agissait. Un animateur aidait ensuite à faire le lien avec les enjeux des chauves-souris,

- La « roue des idées reçues » : cette roue présentait plusieurs affirmations vraies ou fausses sur la ressource en eau et les espèces aquatiques. Le public était invité à tourner la roue et s'interroger sur l'affirmation sur laquelle il était tombé. L'animateur présent accompagnait les réflexions et apportait des compléments d'information sur chaque idée reçue.

Les échanges avec le grand public ont été riches et ont également pu faire découvrir le réseau des sites Natura 2000 de l'Ardèche à travers des espèces et des habitats d'intérêt communautaire. Pour sa 10<sup>ème</sup> édition, le village des sciences aura permis de toucher plus de 5 000 personnes le temps d'un week-end.

### Crussol Festival

Début juillet 2019 a eu lieu la troisième édition du Crussol Festival. L'animateur Natura 2000 du site de Crussol (B14) gérant en partie l'organisation de cet événement, avait proposé aux autres animateurs de l'Ardèche de co-animer un stand sur Natura 2000/ENS et la biodiversité. Afin de dynamiser le réseau des animateurs Natura 2000 et de saisir l'opportunité de sensibiliser un public large, Amanda COCQUELET avait accepté de co-animer le stand le dimanche.

Comme l'année précédente, le village éco-citoyen était situé au pied de la colline de Crussol, au bord de la rivière Mialan. Un stand partagé avec la LPO Drôme a permis au public de découvrir la biodiversité en Ardèche à travers l'exposition sur les ENS de l'Ardèche du département et de plusieurs ateliers sur la reconnaissance des empreintes d'animaux et des insectes xylophages. Selon l'animateur organisateur la fréquentation était supérieure à 2019 mais sans que ce soit la foule. Peut-être en cause la communication pour le festival qui ne mentionne pas clairement un village gratuit, ouvert à tous et extérieur au concert du soir.

### Coordination du projet d'exposition Natura 2000 commune Drôme-Ardèche

Le projet d'exposition commune Drôme-Ardèche est né d'une réunion de réseau interdépartemental des animateurs Natura 2000 en 2018. Au cours de cette dernière le besoin commun aux animateurs en outils de communication grand public a été mis en évidence.

En mars 2019 se déroulait à la mairie de Le Pouzin une réunion de présentation par Camille Lebihan, animatrice Natura 2000 à la communauté de communes du Diois et coordinatrice de ce projet. L'animatrice de D4 s'est portée volontaire pour accompagner Camille dans la coordination du réseau. Ensuite une commission plénière avec l'ensemble des animateurs de Drôme-Ardèche a été organisée en avril 2019 pour définir les attentes des animateurs N2000 sur cette exposition en termes de forme et de fond. L'exposition se verra être composée de 6 panneaux dont le contenu permettra de faire découvrir au public Natura 2000 et ses actions sur les territoires ardéchois et drômois. Un jeu de panneaux sera ainsi à disposition des animateurs dans chaque département.

De nombreuses réunions entre les deux coordinatrices et avec le comité de rédaction (restreint aux DTT Ardèche-Drôme et à 5 animateurs) ont eu lieu tout au long de l'année 2019. Un marché public a permis de sélectionner un imprimeur, une graphiste et une illustratrice. Le travail sur le contenu des panneaux est en cours de réalisation.

### Lettre Terre de Nature Ardèche Natura 2000/ENS

Depuis 2014, une lettre d'information sur les sites Natura 2000 et ENS : « Terre de Nature » (TDN), était rédigée par les animateurs du sud Ardèche. En 2018 le premier numéro de Terre de Nature nord et centre Ardèche avait été imprimé. La DREAL a appuyé une volonté d'un format unique en 2019 du Terre de Nature en Ardèche fruit de la collaboration étroite des ENS et de Natura 2000. Depuis fin 2018 la commune de Le Pouzin coordonne sa réalisation.

Le 18 janvier 2019, une commission plénière a permis de valider la gouvernance du projet, de présenter les différentes rubriques choisies ainsi que le chemin de fer et les choix de communication. Une répartition dans la rédaction des articles a été effectuée entre les différents animateurs. Le format retenu est un magazine de 20 pages.

L'animatrice Natura 2000 a travaillé à la rédaction d'un article sur la sensibilisation à l'environnement en Ardèche et à la synthèse d'un article sur la restauration de l'Îles du Rhône.

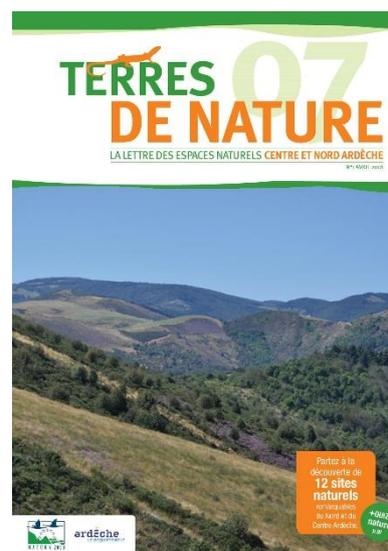


Image 17 : Couverture Terre de Nature nord et centre Ardèche de 2018

Initialement l'objectif était de réaliser le boitage en septembre 2019. Malgré la bonne volonté et l'investissement de chacun, une sous-estimation du temps de préparation a été commise du fait notamment de l'établissement d'une consultation public pour le choix des prestataires (distribution, imprimeur, graphiste, illustrateur). Le boitage devrait être réalisé dans tous les foyers ardéchois au cours de l'année 2020.

### Rencontre de « l'association des riverains de l'île de Prentegarde »

L'animatrice s'est rendue à l'assemblée générale de « l'association des riverains de l'île de Prentegarde » le 1<sup>er</sup> avril 2019. A cette occasion, elle découvre la problématique des habitants résidant sur la plaine d'expansion de crue en amont du barrage mobile. L'association remet en cause les mesures d'entretien réalisées sur le Rhône ainsi que la présence de ripisylves et des roselières pour la sécurité des riverains. Une rencontre ultérieure avec les représentants de l'association serait à prévoir pour notamment échanger sur les rôles bénéfiques des ripisylves et roselières.

## **B.6. Articulation de N2000 avec les autres politiques publiques (plans - programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc.)**

### Rencontre des élus de Le Pouzin

L'élu référent de Natura 2000 a convié les deux animatrices à un bureau élargi de la commune pour présenter les actions mises en place sur les trois sites Natura 2000 que porte la commune en 2019. Les élus ont montré beaucoup d'intérêt et ont posé de nombreuses questions sur des actions mais aussi sur des espèces comme le Lézard ocellé ou le Blongios nain. Ces divers sujets ont permis aux deux animatrices d'apporter des éléments d'informations sur leurs compétences respectives en ornithologie et herpétologie. Des interventions auprès des élus de la structure animatrice devraient être réitérées plus régulièrement.

### Rencontre avec la CNR

L'animatrice a rencontré les chargés environnement des directions territoriales de la CNR Rhône-Isère et Rhône-Méditerranée à plusieurs reprises en 2019. Ces réunions avaient pour but d'informer la gestionnaire des calendriers d'entretien des ouvrages, de la végétation et des cours d'eau sur le Domaine Public Fluvial, mais aussi des projets en cours et à venir. Concernant Printegarde, un projet de coupe de ligneux dans la grande roselière et sur les pieds de digue vise à prévenir la formation d'embâcles et à assurer la surveillance des ouvrages. Une étude a été réalisée cette année pour définir les périodes d'intervention optimales pour ces travaux. L'animatrice a rappelé à la CNR l'effet néfaste des interventions sur l'avifaune. Des périodes de travaux en rotation sur différentes zones de la roselière est peut-être à prévoir

La CNR a conseillé à l'animatrice de prendre contact avec la gestionnaire du site Natura 2000 « Rhône aval » pour échanger sur les enjeux communs aux deux sites afin d'harmoniser les actions sur l'ensemble du Rhône.

Dans l'objectif de renforcer les échanges et la confiance avec la CNR, l'animatrice a proposé de programmer pour 2020 un planning annuel de réunions dans le but d'échanger régulièrement sur les différents projets et problématiques du site. La CNR a montré de l'intérêt pour cette proposition.

### Plan Local d'Urbanisme de Baix (07)

L'animatrice accompagnée d'un élu de Le Pouzin s'est rendue sur la commune de Baix pour assister à la réunion de présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Les différentes orientations déclinées en plusieurs objectifs étaient présentées. L'animatrice a évoqué avec la commune des EBC (Espaces Boisés Classés). Sous conseil de l'ONF et du bureau d'études chargé de la rédaction du PLU, cette mesure de protection n'a pas été retenue par la commune à l'exception de quelques arbres dans le bourg du village. A la place, l'article 151-23 du code de l'urbanisme fera usage pour protéger des haies, des zones humides et des ripisylves désignés par la commune. Par ailleurs une évaluation environnementale doit être envisagée pour la zone d'activités au nord de Baix. Des mesures pour la trame verte devraient être mises en place à travers un éco-pont au-dessus de la voie ferrée et des clôtures électriques le long de la D86. Le PLU de Baix devrait être validé fin 2019 début 2020.

### Lutte contre la flavescence dorée

La DRAAF a convié l'animatrice au comité technique pour l'élaboration du Plan de Lutte Obligatoire contre la Flavescence dorée. Cette maladie est liée à un phytoplasme qui est véhiculé par un insecte vecteur : la cicadelle *Scaphoideus titanus*. C'est un insecte piqueur-suceur, qui propage la maladie sur les vignes.

La Flavescence dorée a été découverte en 2016 sur le département de l'Ardèche. Un périmètre de lutte obligatoire a été instauré en 2018 sur 6 communes : Viviers, Saint-Montan, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Just-d'Ardèche. Les moyens de lutte actuels reposent sur l'arrachage des ceps atteints, la prophylaxie de l'état sanitaire des plants de pépinière, et les traitements insecticides contre le vecteur. Ces traitements sont obligatoires, polluants, coûteux, et contrecarrent la démarche de réduction de pesticides de la filière viticole. Ces plans de lutte

obligatoires posent en outre d'énormes problèmes aux viticulteurs engagés en Agriculture Biologique ou en processus de conversion vers celle-ci.

Ce comité technique a rassemblé différents acteurs autour de la problématique de la Flavescence dorée afin de proposer des objectifs de lutte pour l'année 2019 à la DRAAF en définissant le périmètre de lutte et les traitements.

Il a été évoqué les problèmes liés au zone « réservoir » de la maladie en dehors des vignobles, avec notamment la présence de vignes sauvages (*vitis vinifera sylvestris*) dans les forêts alluviales. L'animatrice a rappelé qu'il s'agit d'habitat d'intérêt communautaire sur les sites Natura 2000 et que toutes interventions dans ces milieux devront faire état d'autorisation(s).

A la fin du comité, voici les propositions qui ont été retenues :

- **Matériel** : les pépiniéristes doivent redoubler de prudence concernant le caractère sain des potes-greffes
- **Nettoyage des vignes non-cultivées** : par les viticulteurs et les institutions
- **Mesures obligatoires** : les parcelles situées dans les communes « foyers » devront être prospectées et le traitées.
- **Mesures spécifiques** : certaines communes ciblées devront réaliser le traitement à l'eau chaude

## B.7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site

### B.7.1. Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des comptes-rendus

#### Comité de Pilotage

Le 20 novembre 2019 s'est tenu le Comité de Pilotage du site D4 sur la commune de Bourg Saint Andéol et a accueilli 25 participants. Le COPIL s'est tenu en deux temps : une présentation en salle et une visite sur le terrain. L'animatrice Natura 2000 a dressé le bilan des actions menées sur l'année 2019 ainsi que les perspectives pour 2020.

Une sortie sur les lînes de la Grange écrasée et la lîne des Dames (Bourg Saint Andéol) animée par Christophe Moiroud (responsable de coordination de projet) et Romain Brusson (chargé de mission environnement à la direction Rhône Méditerranéen à la CNR) était proposée aux participants du COPIL. Cette sortie a permis de présenter l'historique des travaux de restauration des deux lînes et d'expliquer comment cette intervention a été conduite en respectant les enjeux liés aux fluctuations hydrauliques du Rhône et aux milieux naturels.

A l'issu des COPILs, un compte-rendu des principaux sujets de discussion abordés lors de la réunion est envoyé à l'ensemble des invités.



Image 18 : Sortie de terrain lors du COPIL 2019 sur la lîne de la Grange écrasée animée par C. Moiroud et R. Brusson de la CNR

### B.7.2. Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics

A la demande de l'animatrice, un bilan avec la DDT 07 sur les actions menées en 2019 sur les sites de « Printegarde » et « Milieux alluviaux du Rhône aval » a permis d'établir un rétroplanning pour l'année 2020. Cette programmation avait pour objectif d'aider l'animatrice à organiser et équilibrer son temps de travail sur les deux sites à travers les différents objectifs et actions des DOCOB.

### B.8. Mises à jour du Docob

Non initié en 2019.

### B.9. Suivi de la mise en œuvre du Docob - Bilans d'activité

#### B.9.1. Rapport d'activité annuel

##### Bilan annuel de l'animation du site Natura 2000 D4

Chaque année, afin de présenter le bilan des actions et de l'animation mises en œuvre dans le cadre de la convention cadre pour l'animation locale de la démarche Natura 2000, l'animatrice du site Natura 2000 est chargée de rédiger un bilan et de restituer le temps de travail associé à chaque projet. Ce bilan permet de retracer l'année écoulée et de faire part des actions mis en œuvre au cours de l'année, ainsi que les participations aux démarches, études et autres projets de territoire, par la chargée de mission Natura 2000. Du temps est ainsi consacré à sa rédaction et l'analyse du temps de travail. Un bilan des dépenses est aussi dressé pour rendre compte de l'utilisation de la subvention annuelle pour l'achat de matériels de terrain, pédagogiques ou bibliographiques ainsi que pour l'organisation de journées événementielles.

#### B.9.2. Renseignement de SIN2 (logiciel de suivi des Docobs)

Non initié en 2019.

### B.10. Divers - Autres frais

#### B.10.1. Participation aux journées du réseau N2000

##### Journées animateurs Natura 2000

Cette année deux demis journées ont été consacrées à l'ensemble des animateurs NATURA 2000 de la Drôme. Organisé à Villeperdrix, ce séjour s'est partagé entre des séquences en salle et sur le terrain. En salle, de nombreuses présentations des animateurs Natura 2000 et autres acteurs (CBN Alpin, LPO...) ont permis de présenter et de discuter des actions mises en place sur divers problématiques et différents sites. Ces échanges ont permis de relever des problématiques d'ordre organisationnel ou relationnel sur divers projets. Sur le terrain, le chargé de missions Natura



*l'Eygues »*

2000 au Parc naturel régional des Baronnies provençales a proposé une sortie ornithologique pour observer les vautours et une visite d'une parcelle de prairie en restauration via des pratiques pastorales. L'animatrice a participé à ces journées.

### **B.10.2. Autres**

#### Fonctionnalités usuelles liés au poste et à la structure porteuse

Dans le cadre de l'animation du poste de chargée de mission Natura2000, des actions courantes liées au fonctionnement du poste nécessitent le dégagement de temps :

- Gestion du temps et saisie des activités
- Traitement des mails
- Temps de coordination au sein du binôme Natura 2000
- Participation aux réunions de services de la Mairie de Le Pouzin
- Entretien et rangement du matériels et équipement (GPS, carburant véhicules, outils pédagogiques...)

### **B.10.3. Formations**

L'animatrice a participé à une formation de 4 jours à Villeneuve-lès-Avignon organisée par l'Agence Française pour la Biodiversité. Le thème de cette formation était « « Projet environnemental : J'adopte une posture participative ». L'objectif de cette formation était d'apprendre à mobiliser les acteurs du territoire autour d'un processus de concertation participatif. Des apports méthodologiques ont été abordés sur les outils de communication et d'animation, avec ensuite de la mise en pratique de cas concrets. Une autre partie de la formation était dédiée à la gestion de conflits et au travail de la prise de parole en public. Cette formation était autant riche pour son contenu que pour les rencontres des participants, tous acteurs de l'environnement.

## C. Synthèse bilan des actions 2019

### C.1. Temps travaillés sur l'animation Natura 2000 pour l'année 2019

Les temps travaillés en 2019 par la chargée de mission Natura 2000 se répartissent de la façon suivante sur le site D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » selon les Objectifs de Développement durable (tableau 1) et les actions Natura 2000 (tableau 2). A savoir que la chargée de mission a signé un contrat à 80% et doit donc consacrer 1276,8 heures par an sur l'animation des deux sites Natura 2000 de « Printegarde » et « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Certains objectifs et actions ont été réalisés sur la base de travail commune avec le site Natura 2000 « Printegarde » FR 821 2010 ZPS12 (projet transversal, acteurs communs aux deux sites...). Pour ceux-ci, le nombre d'heures est surligné en couleur dans les tableaux suivants.

Tableau 4 : Temps de travail en heures associé aux objectifs de développement durable

Listes des Objectifs de Développement Durable	Nombre d'heures
1. Identifier, préserver et gérer le capital nature de l'Ardèche	12,5
2. Ouvrir et faire découvrir le patrimoine naturel de l'Ardèche	55,25
3. Gérer le réseau des ENS/Natura 2000, financer et évaluer l'engagement départemental, l'animation et l'administratif	450,5
1.1 Favoriser une gestion forestière respectueuse des habitats forestiers d'intérêt communautaire et des espèces associées	21,25
1.2 Préservation, réhabilitation milieux ouverts et semi-ouverts	19,75
1.3 Préservation milieux rocheux	0,00
1.4 Préservation, réhabilitation milieux aquatiques et humides ou maintien dans un bon état de conservation et /ou restauration des cours d'eau et des forêts alluviales	11,75
1.5 mettre en œuvre des mesures de protection et de gestion des espèces de la directive et des espèces remarquables	5,5
1.6 Acquisition et approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces et leurs habitats	103,25
2.1 communication et sensibilisation aux enjeux du site pour une implication des acteurs locaux, des scolaires, des élus et du grands public	446,75
2.2 Maîtrise de la fréquentation	0,00
3.1 Animation, gestion administrative et coordination	319,25
<b>TOTAL d'heures pour le site D4 et actions transversales</b>	<b>1445,75</b>

Tableau 5 : Temps de travail en heures associé aux actions Natura 2000

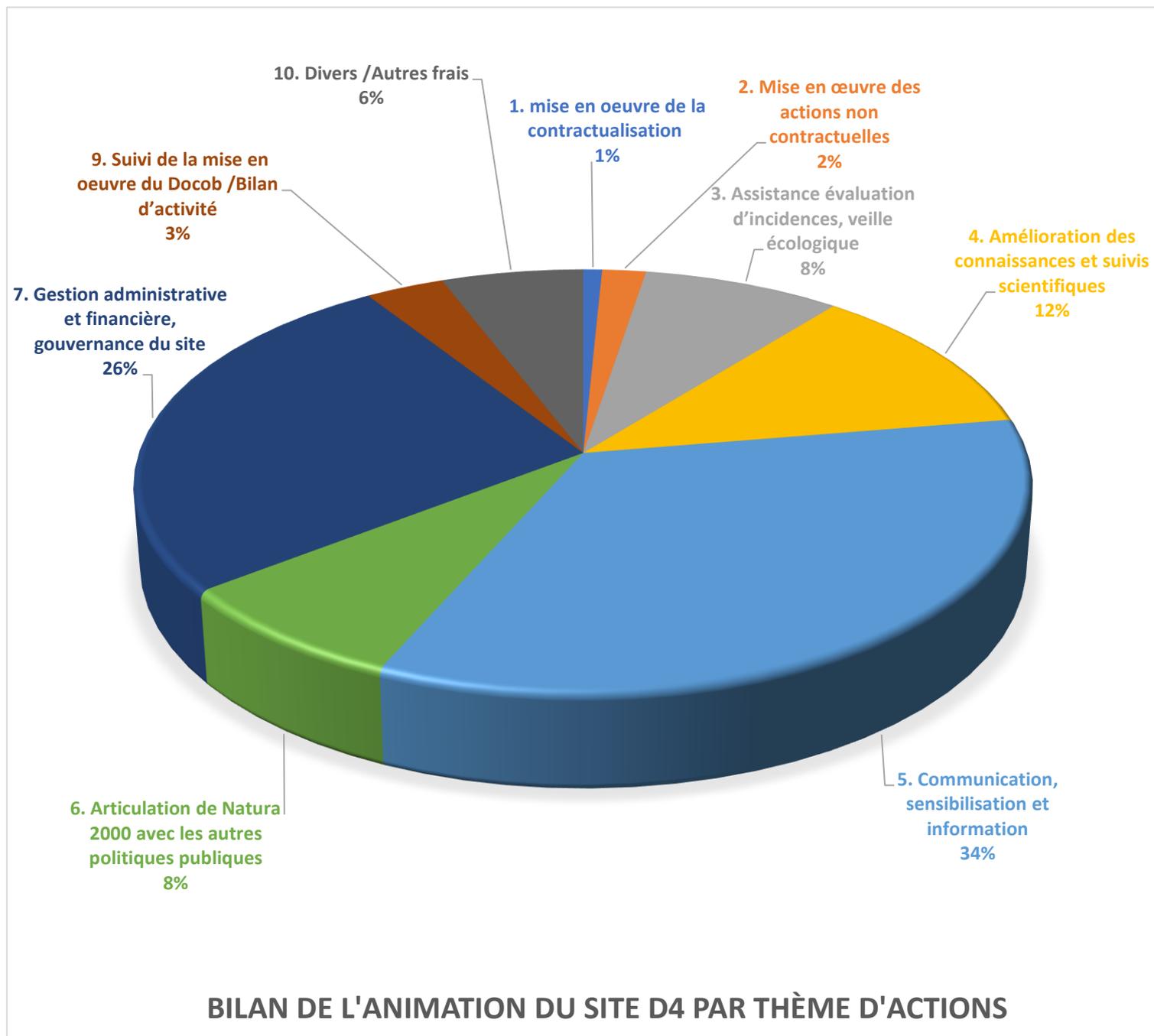
Listes des actions Natura 2000	Nombre d'heures
0.1 arrêt maladie	0,00
0.2 congés	253,75
0.3 heures de récupération	0,00
<b>1. mise en œuvre de la contractualisation : contrats, chartes, MAEc, assistance technique aux signataires</b>	0,00
<b>1.1 Promotion/recherche des contrats Natura 2000</b>	0,00
1.1.1 contrat Natura 2000 forestiers	0,00
1.1.2 contrat Natura 2000 MAEc	0,00
1.1.3 contrat Natura 2000 nini.	0,00
1.1.4 rédiger la Charte Natura 2000 du site	0,00
<b>1.2 Accompagnement des chartes Natura 2000</b>	8,25
recenser les adhérents potentiels à la charte et promouvoir la charte	0,00
<b>1.3 Accompagnement du PAEc (hors animation spécifique du PAEc lorsqu'elle est financée via un autre dossier)</b>	0,00
<b>1.4 Assistance technique et administrative aux bénéficiaires</b>	0,00
1.2.1 Contrat Natura 2000 : recenser les bénéficiaires prêt à mettre en œuvre des contrats, appui technique et administratif à la rédaction du contrat , pré instruction du contrat	0,00
<b>1.4 Suivi des opérations et bilans des actions contractuelles</b>	0,00
suivi des signatures des adhésions à la charte	0,00
<b>2. Mise en œuvre des actions non contractuelles (travaux /interventions éventuels hors contrats)</b>	0,00
<b>2.1 Prise de contacts avec des cofinanceurs, organisations ou participations à des réunions</b>	0,00
<b>2.2 Participation /promotion de mesures administratives et réglementaires</b>	0,00
<b>2.3 Participation /promotion de mesures foncières</b>	19,25
<b>2.4 Préparation/contribution à la rédaction de cahiers des charges, de formations</b>	0,00
<b>2.5 Travaux /Expérimentations éventuels hors contrats</b>	0,00
Conventionner avec les propriétaires, l'ONF et les communes en faveur de la libre évolution des forêts et la conservation d'îlots de sénescences	0,00
Installation de portails et passages canadiens (plateau de Rompon)	0,00
<b>3. Assistance évaluation d'incidences, veille écologique</b>	0,00
conseil pour la prise en compte de Natura 2000, évaluation d'incidences, conseil au maître d'ouvrage Ou bureau d'études	15,25
<b>3.1 Information, porter à connaissance / Conseils porteurs de projet</b>	7,4
porteurs de projet (photovoltaïque, camping, construction,...),	
3.1.1 Mesure d'accompagnement prairie alluviale Châteauneuf-du-Rhône	53,75
<b>3.2 Réponse aux demandes d'info ou d'avis des administrations</b>	0,5
avis sur la compatibilité de certains projets ou travaux avec le site Natura 2000	9,5
<b>3.3 Veille locale et alerte</b>	1

Listes des actions Natura 2000	Nombre d'heures
<b>4. Amélioration des connaissances et suivis scientifiques (études et mise à jour des données du site) préciser les études réalisées et les principaux résultats pour chacune des sous rubriques</b>	0,00
<b>4.1 Amélioration /compléments de connaissance sur le site</b>	<b>13,5</b>
Etude inter-sites chiroptère (LPO Drôme)	0,00
Bibliographie	<b>24,75</b>
<b>4.2 Mesures de suivi (suivi des effets des mesures de gestion, de l'efficacité de mesures expérimentales)</b>	0,00
<b>4.3 Evaluation (suivi de population d'espèces, évolution des habitats, évaluation de l'état de conservation...)</b>	<b>5</b>
4.3.1 Suivi des oiseaux communs STOC-EPS	<b>53,25</b>
4.3.2 Suivi de la population d'oiseaux d'eau hivernants sur le site	<b>18</b>
4.3.3 Suivi de la population des fauvettes paludicoles reproductrices sur le site	<b>3</b>
4.3.4 Suivi de la population de Blongios nain	<b>7,5</b>
<b>5. Communication, sensibilisation et information (bulletins d'info, articles de presse, réunions publiques, sorties, site Internet...)</b>	<b>2</b>
<b>5.1 préciser les actions réalisées</b>	0,00
Réunions d'information grand public (conférences, réunions,...), journée événementielle	0,00
Réunions d'information élus, conseils municipaux	<b>6</b>
Animation de sensibilisation grand public et animations scolaires	<b>79,75</b>
Médias divers (site Web, articles de presse...)	<b>4,5</b>
Projet d'exposition commune N2000 Drôme/Ardèche	<b>109</b>
Terres de Nature départemental	<b>15,75</b>
Fête de la science	<b>149,75</b>
Propriétaires, exploitants agricoles, forestiers, autres professionnels	0,00
<b>6. Articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques (plans/ programmes, documents d'aménagement, ENS, SAGE, etc)</b>	<b>29,15</b>
Identifier les espèces et les zones de développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les zones à enjeux	<b>5,25</b>
Participer à la définition de l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau	
Aide à la décision au gestionnaire	<b>29,25</b>
<b>6.1 préciser les programmes concernés</b>	0,00
conseil pour les PLU ou autres documents d'urbanisme pour les communes ou les bureaux d'études	<b>18,25</b>
Participation à des comités techniques, groupes de travail	<b>32,75</b>
<b>7. Gestion administrative et financière, gouvernance du site</b>	<b>14</b>
<b>7.1 Préparation et tenue des copils, des groupes de travail, préparation des comptes-rendus</b>	<b>6,75</b>
convocation copil préparation du copil, secrétariat	<b>31,5</b>
présentation en copil du bilan d'activité	
présentation en copil du programme pour l'année en cours	<b>18,75</b>
<b>7.2 Préparation programme annuel, évaluation besoins financiers, marchés publics</b>	<b>21</b>
préparer les marchés d'assistance, ou sous-traitance	0,00

<b>Listes des actions Natura 2000</b>	<b>Nombre d'heures</b>
Recherche de financements : autres (Agence de l'eau, région ; département..)	10
Recherche de financements : ETAT	0,00
Recherche de financements : FEADER	6,5
<b>7.3 Fonctionnement au sein de la structure</b>	<b>8,5</b>
Coordination d'équipe interne	44,5
Réunion de service	4,25
Réunion avec la hiérarchie (élu référent, DGS)	9,75
Gestion des mails	66,25
Gestion du temps et planification	26,75
<b>7.4 Echanges avec la DDT</b>	<b>14,25</b>
<b>8. Mise à jour du DOCOB (toiletage ou révision du Docob ) s'il y a lieu</b>	0,00
proposition de modification du docob	0,00
<b>9. Suivi de la mise en œuvre du Docob /Bilan d'activité</b>	<b>0,5</b>
bilan annuel des actions et de l'animation du site	27,25
bilan quantitatif et qualitatif des actions menées	7
<b>9.1 Rapport d'activité annuel</b>	0,00
<b>9.2 renseignement de SIN2 (logiciel de suivi des Docobs)</b>	0,00
<b>10. Divers /Autres frais</b>	<b>0,5</b>
<b>10.1 Participation aux journées du réseau Natura 2000</b>	<b>12</b>
participation au réseau des animateurs de sites en France, Auvergne-Rhône Alpes, en Ardèche	0,00
échanges avec des sites européens	0,00
échanges avec les sites limitrophes	0,5
<b>10.2 Autres</b>	<b>2,5</b>
stage, colloques	0,00
Prise de poste	10,25
<b>10.3 formations</b>	<b>36,75</b>
<b>TOTAL d'heures pour le site D4 + actions transversales</b>	<b>1324,4</b>

A noter que le total d'heures (ci-dessus, 1324,4 heures) est supérieur au quota réglementaire (soit 80% de 1596,0 heures, soit 1276,8 heures). Cela est justifié par le fait que des heures de récupération (46,25h) ainsi que des congés payés (44 heures) n'ont pas été posés avant le 31 décembre 2019. Ceux-ci sont reportés à l'année 2020.

## C.2. Graphique du bilan de l'animation Natura 2000 de l'année 2019



Monsieur le Maire de Le Pouzin et Président de COPIL des sites Natura 2000 D4 et ZPS12

Alain MARTIN

Animatrice Natura 2000 des sites D4 et ZPS12

Amanda COCQUELET

Animatrice Natura 2000 des sites B25 et ZPS12

Manon EUDES

## D. ANNEXES

---

Annexe 1 : Invitations au COPIL et diaporamas des présentations – disponible sur le site de la mairie de Le Pouzin au format numérique

Annexe 2 : Articles publiés dans la presse locale en 2019

Annexe 3 : Mise à jour des données du FSD du site D4

## ANNEXE 2 :

### SAINT-MARCEL-D'ARDÈCHE Fête de la science En balade sur la lône du Malatras



Amanda explique le rôle de l'épuration avec une maquette

Dans le cadre de la Fête de la science, la balade commentée sur la lône du Malatras, en partenariat avec la commune de Saint-Marcel, a été animée par Amanda Cocquelet et Manon Eudes, qui travaillent à la mairie du Pouzin pour le réseau européen d'espaces naturels protégés « Natura 2000 ». Trente-cinq personnes dont dix enfants sont venues découvrir ou redécouvrir l'histoire du Rhône. Initialement divisé en de multiples bras secondaires - aussi appelés lô-

nes -, le fleuve a été canalisé entre 1884 et 1930 avec la mise en place de digues afin d'augmenter le nombre de jours de navigation. Les lônes, peu à peu asséchées, sont des lieux très prisés par différentes espèces de poissons, d'oiseaux et d'amphibiens pour se nourrir, se reproduire et se réfugier. Un jeu de piste sur près de deux heures a permis de sensibiliser petits et grands à la biodiversité associée au Rhône et aux forêts alluviales qui le bordent.

LA TRIBUNE  
Jeudi 10 octobre 2019

### LE POUZIN Natura 2000 fête la science



Amanda Cocquelet, chargée de mission à Natura 2000, a expliqué le rôle d'épuration des lône.

Dans le cadre de la 27<sup>e</sup> édition de la fête nationale de la science, Amanda Cocquelet et Manon Eudes, chargées de mission Natura 2000 à la mairie du Pouzin pour les sites de Printegarde, la montagne de Rompon, les rivières Ouveze, Payre et les milieux alluviaux du Rhône aval, ont animé une petite balade commentée dimanche 6 octobre sur la lône de Malatras dans le sud du département de l'Ardèche. Trente-six personnes sont venues, le plus souvent en famille, pour découvrir ou redécouvrir l'histoire du Rhône et de ses bras secondaires aussi appelés lônes. À l'aide d'exercices pratiques réalisés avec de simples maquettes, représentant les différentes couches du sol qui font l'effet de filtre, les deux jeunes chargées de mission Natura 2000 ont réussi à captiver les participants de tout âge à cette balade bucolique.

Image 20 : Article publié dans le Dauphiné libéré

### LA VOULTE-SUR-RHÔNE

## Rencontre avec un ornithologue à la Roselière de Printegarde



La rousserolle turdoïde.



Un jeune martin-pêcheur femelle.

Ce week-end, une rencontre a eu lieu avec Laurent Carrier, ornithologue, à la roselière de Printegarde. Le chercheur est venu avec sa table de baguage. Il avait pour mission, commandée par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône), de découvrir les oiseaux qui font escale migratoire pendant la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> au 10 août. Ce travail va participer à l'élaboration du plan de gestion de la Roselière. L'idée est de réaménager la roselière afin de la faire perdurer. Avec sa table de baguage et son système pour capturer les oiseaux, il veut

réaliser un recensement et découvrir l'avifaune spécifique de la roselière de Printegarde. Lors de son baguage, il a trouvé un jeune phragmite des joncs, une espèce de fauvette des marais qui a été baguée en Belgique en début d'année 2019. Cette étude est un état des lieux, et un suivi scientifique permettra de voir comment diriger les travaux d'amélioration. L'observation a lieu sur deux autres périodes : l'une en juin et en juillet, lors de la période de reproduction, et l'autre en hiver, lorsque des milliers d'oiseaux s'endorment.

Image 21 : article paru dans le Dauphiné libéré du 15 août 2019

## LE POUZIN

### Les écoliers à la rencontre des oiseaux migrateurs

Dans le cadre d'un projet portant sur la migration des oiseaux, en partenariat avec la bibliothèque municipale, mardi 12 mars, les 27 élèves de CM2 de l'école élémentaire publique se sont rendus sur le site Natura 2000 de Printegarde le long de la ViaRhôna. Animée par Manon Eudes et Amanda Cocquelet, chargées de missions Natura 2000 à la mairie du Pouzin, cette sortie avait pour objectif de faire découvrir aux élèves les différentes espèces d'oiseaux présentes sur le site. Munis de paires de jumelles et d'une longue-vue, les élèves ont observé canards colverts, sarcelles d'hiver, cygnes tuberculés, hérons cendrés, aigrettes, mouettes et goélands. Par ailleurs, un jeu de rôle a été proposé aux élèves pour comprendre les dangers auxquels les oiseaux migrateurs doivent faire face pendant leur voyage (prédateurs, éoliennes, urbanisation des zones naturelles...).



L'animatrice Natura 2000, Manon Eudes, montrant les oiseaux à la longue-vue aux élèves de CM2.

Image 22 : Article dans le Dauphiné Libéré du 19 mars 2019

## LE POUZIN/LA VOULTE-SUR-RHÔNE

### À la découverte des oiseaux du site de Printegarde en canoë

Les deux chargées de mission Natura 2000, Manon Eudes et Amanda Cocquelet, ont saisi l'opportunité de redécouvrir le site de Printegarde, dont elles ont la gestion vendredi 12 juillet.

En effet, les deux jeunes femmes ont l'habitude d'arpenter ce territoire, depuis les berges, afin de réaliser divers suivis scientifiques et de surveillance. Mais, cette fois, c'est à bord d'un canoë que les berges du Rhône et de la Drôme se sont dévoilées sous leurs yeux.

Accompagnées par deux adhérents du club Canoë kayak des 3 vallées, Nico-



Pour la tranquillité des oiseaux, il est interdit de naviguer à moins de 10 mètres de cette végétation.

las Parrain et Maurice Nouri, les chargées de mission ont pu effectuer un inventaire des oiseaux présents. Depuis l'embarca-

tion, certains oiseaux ont pu être observés de près, au plus grand plaisir de ces naturalistes.

Afin d'enrichir ce nou-



Amanda et Maurice longeant la berge constituée de roseaux.

veau partenariat, les chargées de mission souhaitent proposer aux adhérents du club, une sortie découverte sur les oiseaux des

roselières. Un nouvel exemple de collaboration entre le service Natura 2000 et une association locale.

Image 23 : Article dans le Dauphiné Libéré le 16 juillet 2019

ANNEXE 3 :

Voici les modifications à apporter dans le FSD du site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval »  
FR 820 1677 :

- **GESTION DU SITE**
- **6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site**

Organisation : Commune de Le Pouzin  
::

Adresse : 3 avenue Marcel Nicolas 07250 Le Pouzin

Courriel : a.cocquelet@lepouzin.fr

---